

POLITIQUE RELATIVE AUX FORUMS NATIONAUX, SOUSREGIONAUX ET REGIONAUX de l'Alliance ACT

Approuvée par le Comité directeur de l'Alliance ACT en juin 2018



Table des matières

3
4
5
6
6
6
6
7
7
7
8
9
9
9
9
10
11
11
11
11
13



1. INTRODUCTION ET PORTÉE DE LA POLITIQUE RELATIVE AUX FORUMS DE L'ALLIANCE ACT

Les forums nationaux, sous-régionaux et régionaux sont une caractéristique unique de l'Alliance ACT. Ils sont les points de rencontre au sein desquels les membres actifs dans des pays et régions spécifiques convergent sur un pied d'égalité pour travailler ensemble sur des initiatives et programmes d'intervention humanitaire, de développement durable et de plaidoyer, en lien avec les 🗹 Églises et organisations locales qui sont les partenaires clés de ces actions. Pour répondre aux besoins de ceux que Alliance ACT entend servir, les forums d'ACT développent des mécanismes pour travailler dans la cohésion et l'efficacité, selon les mêmes normes et principes, en manifestant leur redevabilité dans tous les aspects de leur travail.

Les forums d'ACT font partie de l'Alliance ACT, dont ils sont l'une des structures fondamentales. Ils favorisent la planification, la mise en œuvre et le suivi conjoints en tant que moteurs d'efficacité et d'impact. Ils investissent dans le développement des capacités de tous les membres, en s'appuyant sur la diversité de compétences et d'expertise au sein de l'Alliance. Les forums d'ACT constituent des plateformes communes auxquelles participent des membres votants et des membres observateurs de l'Alliance ACT¹. Ils s'engagent à travailler ensemble dans un pays, une sous-région ou une région donnés, selon des intérêts communs globalement définis par leur attachement à la mission, à la vision et aux valeurs de l'Alliance ACT.

En adhérant à l'Alliance ACT², chaque membre s'est engagé à collaborer et à travailler en étroite coopération pour mettre en œuvre des réponses, des programmes et des initiatives propres à chaque situation, ainsi qu'à participer activement à la vie et aux différentes structures de l'Alliance ACT lorsqu'elles existent.

La présente politique relative aux forums de l'Alliance ACT entend fournir une orientation et des lignes directrices pour consolider les forums d'ACT³ à travers le monde. Elle contribue à leur harmonisation avec les politiques générales et les lignes directrices de l'Alliance, dans la vision commune d'une vie dans la dignité, la justice, la paix et le respect inconditionnel des droits de la personne et de l'environnement. L'Alliance ACT est consciente que chaque contexte national et régional est différent et que, de ce fait, la structure et les activités des forums varieront d'un pays à l'autre et d'une région à l'autre. Il existe cependant des principes et des exigences communs minimaux qui doivent être respectés par chaque forum; d'autres éléments sont destinés à encourager les forums à poursuivre le développement de leur action vers une collaboration amplifiée. Il s'agit donc d'une politique volontairement générale, à partir de laquelle chaque forum est prié d'élaborer un protocole d'accord qui lui est propre, tenant compte de son contexte.

Cette politique présente les points communs minimaux, tels que les principes directeurs, objectifs, fonctions, conditions d'adhésion et protocoles d'accord d'un forum ACT. Elle formule également des recommandations quant à l'organisation d'un forum, notamment sa structure et la constitution de ses ressources. Enfin, elle donne un aperçu du rôle du Secrétariat d'ACTⁱ en matière d'appui et de renforcement des forums.

¹Dans la présente politique, le terme de «membres» désigne les «membres votants» et les «membres observateurs», selon la définition qui en est faite dans les Statuts d'ACT modifiés en mai 2016, sauf s'il est expressément indiqué qu'il s'agit de l'une ou l'autre de ces catégories: http://actalliance.org/documents/act-alliance-bylaws/

² Comme établi dans la Convention d'affiliation entre un membre et l'Alliance ACT, sous la responsabilité des membres d'ACT (http://actalliance.org/documents/act-alliance-membership-agreement/) et dans la Convention d'observation de l'Alliance ACT signée par une organisation observatrice et l'Alliance (http://actalliance.org/wp-content/uploads/2015/08/ACT-Observer-Agreement-).

³Aux fins de la présente politique, le terme de «forums» désigne l'ensemble des forums, sans distinction de niveau. Lorsqu'il s'avère nécessaire de différencier les forums sous-régionaux ou régionaux, ceux-ci sont expressément indiqués.



2. PRINCIPES DIRECTEURS DES FORUMS D'ACT

En tant qu'éléments fondamentaux de l'Alliance ACT, les forums d'ACT sont attachés à son Document de fondation et à ses politiques générales, ainsi qu'aux normes et principes internationaux obligatoires auxquels elle souscrit⁴. Conformément à ces documents clés, l'Alliance ACT fondera sa politique des forums sur les principes suivants:

- I. Les forums forment l'Alliance: les forums d'ACT font partie intégrante de l'Alliance ACT; ils n'en constituent pas des entités distinctes. Les forums sont liés à toutes les autres structures d'ACT: les structures de gouvernance et consultatives, et le Secrétariat.
- II. Les membres des forums s'engagent et participent activement: l'adhésion, l'engagement et la participation aux forums correspondants font partie des engagements pris par tous les membres votants lors de leur entrée dans l'Alliance ACT. L'adhésion au forum d'ACT relève donc de la responsabilité des membres, qui sont censés y participer dans la mesure de leurs capacités. Les membres observateurs peuvent participer aux forums d'ACT qui les concernent. Tous les membres d'un forum d'ACT contribuent et participent aux principales discussions et activités sur un pied d'égalité, compte tenu des différentes capacités et ressources de chacun. Les membres du Forum veillent à ce que tous aient une chance égale de faire valoir leurs perspectives respectives, et ont le souci d'éliminer tout déséquilibre en encourageant la participation égale de tous.
- III. Les forums contribuent à l'orientation stratégique: tous les forums apportent une valeur ajoutée concrète à l'orientation stratégique de l'Alliance en inscrivant les questions qui intéressent les forums dans le cadre général de la Stratégie globale de l'Alliance ACT.
- IV. Les forums s'efforcent de renforcer la coopération œcuménique et interconfessionnelle: les forums s'investissent activement dans la coopération œcuménique, aussi bien dans le cadre de leur adhésion à l'ACT qu'en dehors de l'Alliance, afin de garantir une relation de travail étroite et d'éviter les doubles emplois. Ils s'impliquent également auprès d'autres réseaux et organisations d'inspiration religieuse, lorsque des occasions et des espaces se présentent.
- V. Les forums visent une mise en œuvre conjointe: les forums d'ACT entendent garantir la pertinence et l'efficacité de l'Alliance et des forums en travaillant ensemble autant que possible à la mise en œuvre conjointe de programmes d'action humanitaire, de développement et de plaidoyer.
- VI. Les forums soutiennent les initiatives locales: les forums d'ACT adoptent une approche participative qui fait appel à la population et aux communautés locales afin d'assurer le caractère le plus opportun et l'efficacité optimale de l'action humanitaire, de développement et de plaidoyer. Une importance particulière est accordée au savoir local, à l'engagement local, à la recherche active d'un ancrage local et aux partenaires locaux. Les forums portent les principes de localisation et de subsidiarité.
- VII. Les forums contribuent à l'égalité des sexes et à l'intégration de la dimension de genre: les forums d'ACT et leurs membres accordent un caractère prioritaire à la promotion de l'égalité des sexes et à l'intégration de la dimension de genre dans tous les aspects de leur travail, y compris lors des réunions de forum.

⁴Le Cadre de qualité et de redevabilité de l'Alliance ACT énonce un certain nombre de normes et engagements généraux auxquels tous les membres d'ACT sont tenus d'adhérer, quels que soient les domaines dans lesquels s'exercent leurs activités; des normes internationales formellement adoptées, approuvées ou cautionnées par les organes directeurs d'ACT; et des instructions générales portant sur un certain nombre de questions sectorielles et intersectorielles visant à fournir des indications. Toutes les politiques générales mentionnées dans ce document renvoient aux documents de politique générale récemment approuvés ou révisés, qui peuvent être consultés sur le site Web d'ACT: http://actalliance.org/fr/au-sujet-de-lalliance-act/normes-et-politiques/.



- VIII. **Les forums sont redevables et transparents**: les forums d'ACT respectent les engagements fondamentaux de l'Alliance ACT et les différentes responsabilités qui leur incombent au titre des mécanismes de qualité et de redevabilité. Ceux-ci orientent et définissent les normes de qualité en fonction desquelles les forums d'ACT sont appelés à rendre des comptes par leurs parties prenantes, les personnes et communautés avec lesquelles ils travaillent ou entre eux⁵.
- IX. Les forums visent la qualité⁶: les forums d'ACT s'engagent dans une démarche de qualité s'agissant de leur gestion, méthodes de travail, programmes, rapports et relations en toute redevabilité et transparence, par l'application effective des politiques d'ACT, des grands principes qui leur sont associés et des normes minimales de qualité qui en découlent.
- X. Les forums renforcent la mutualité et l'apprentissage: l'Alliance ACT repose sur l'apprentissage. À ce titre, toutes les occasions sont saisies pour récolter intentionnellement les fruits de l'expérience des forums et pour partager ces enseignements avec tous les membres, et ce par différents moyens, notamment des processus entre pairs.
- XI. Les forums communiquent ouvertement: les forums d'ACT partagent les informations et communiquent de façon ouverte et honnête sur ce que fait ou ne fait pas une organisation, sur sa manière d'agir et sur les ressources dont elle dispose. Les membres des forums s'engagent à partager les informations qui pourraient améliorer l'efficacité de l'Alliance.
- XII. Les forums ont un devoir de vigilance: les forums d'ACT souscrivent aux principes de précaution et du devoir de vigilance. Le principe de précaution («ne pas nuire») est tourné vers l'extérieur; en vertu de celuici, nous ne devons pas intensifier la souffrance des communautés par des programmations ou des stratégies médiocres. Le devoir de vigilance est tourné vers l'intérieur; il nous conduit à prendre soin de notre personnel quand nous l'exposons à des cadres de travail tendus, voire dangereux. Les forums d'ACT ont un devoir de vigilance qui s'applique aux nombreuses activités qu'ils peuvent entreprendre dans le cadre de l'Alliance ACT⁷.

Les forums d'ACT et leurs membres doivent veiller à ce que ces principes guident la mise en œuvre de leurs activités.

3. OBJECTIFS ET FONCTIONS DES FORUMS D'ACT

Les forums d'ACT sont des plateformes dédiées à la coordination, à la collaboration et à la mise en œuvre conjointe des actions humanitaires, de développement et de plaidoyer des membres d'ACT à l'échelle nationale, sous-régionale et régionale. Au sein des forums, les membres d'ACT partagent une identité commune et aspirent à travailler ensemble et à se connecter les uns aux autres. Ils agissent comme une Alliance, et entretiennent entre eux des rapports forgés par cette appartenance, renforçant ainsi leurs

⁵Le Cadre de qualité et de redevabilité de l'Alliance ACT expose les engagements fondamentaux d'ACT et les différentes responsabilités des membres, des forums, du Secrétariat et des organes directeurs d'ACT en rapport avec les mécanismes de redevabilité de l'Alliance ACT

⁶La qualité constitue un des piliers de l'Alliance ACT dans l'accomplissement de sa vision, de sa mission, de ses buts et de ses objectifs. Parmi les éléments déterminant la qualité figurent la redevabilité et la transparence avec lesquelles les organisations membres abordent les questions relatives à la gestion, aux méthodes de travail, aux programmes, aux rapports et aux relations. ACT considère la qualité comme un processus d'apprentissage et d'examen par les pairs permettant à ses membres d'apprendre les uns des autres et d'être responsables les uns envers les autres ainsi qu'envers les populations concernées. La qualité signifie que les membres d'ACT appliquent effectivement le Code de bonne pratique d'ACT, ses politiques, directives et procédures, ainsi que les grands principes qui leur sont associés (Code de conduite, Principes de partenariat, etc.) et les normes minimales qui en découlent. Pour en savoir plus, consulter l'annexe du Document de fondation de l'Alliance ACT: https://actalliance.org/wp-content/uploads/2015/09/ACT-Founding-Doc-FR.pdf

⁷Cf. l'outil d'évaluation des risques pour la sécurité d'ACT, destiné à guider pas à pas les membres lors d'une évaluation des risques pour la sécurité. Cet outil est disponible, avec d'autres services d'aide à la sécurité, sur le site Web de la communauté de pratique d'ACT pour la sûreté et la sécurité: www.act-security.org.



capacités et leur aptitude conjointes à maintenir une identité commune et à atteindre les communautés auprès desquelles ils travaillent.

3.1. Principaux objectifs des forums d'ACT

- Instaurer la confiance en mettant en place une plateforme solide qui favorise l'intensification du dialogue, l'élaboration de stratégies, la collaboration et une mise en œuvre conjointe entre les membres d'ACT selon une vision commune et en resserrant les liens avec d'autres réseaux établis, notamment les partenaires œcuméniques et d'autres confessions;
- II. Améliorer l'efficacité et l'impact du travail de l'Alliance ACT en matière d'action humanitaire, de développement durable et de plaidoyer, au profit des personnes et des communautés, grâce à une meilleure coordination, collaboration et mise en œuvre conjointe par les membres d'ACT à tous les niveaux;
- III. Accroître la renommée de l'Alliance ACT en tant qu'acteur d'inspiration religieuse d'envergure mondiale dans le pays, la sous-région et la région concernés en mettant en valeur et en lumière le travail d'aide humanitaire, de développement et de plaidoyer mené par les membres d'ACT.

3.2. Principales fonctions des forums d'ACT

Relatives à la confiance et à la gouvernance d'ACT:

- I. Identification et approbation des membres potentiels d'ACT: les forums d'ACT jouent un rôle actif dans l'identification des membres potentiels, qu'ils accompagnent pendant toute la procédure d'adhésion, notamment en présentant l'approbation officielle du forum, en concertation avec le Secrétariat d'ACT.
- II. Approbation des candidates et candidats aux organes directeurs d'ACT: les forums d'ACT approuvent les candidates et candidats aux organes directeurs d'ACT désignés par les membres de l'Alliance, conformément aux politiques applicables définies par le Comité directeur.
- III. Communication bilatérale avec la gouvernance d'ACT: Les forums d'ACT jouent un rôle clé dans la communication bilatérale entre les membres et la gouvernance de l'Alliance. Les forums doivent veiller à ce que les membres du Comité directeur, du Comité exécutif, du Comité des adhésions et des désignations, du Comité des finances et de tout autre groupe consultatif nommé par le Comité directeur dans un but précis issues de leurs régions respectives reçoivent des informations utiles sur les questions de gouvernance et donnent des retours sur leur progression⁸.
- IV. Développement des capacités: les forums d'ACT doivent s'efforcer constamment de développer les capacités de leurs membres par des initiatives et pratiques locales, par le partage des connaissances et des ressources et par des méthodes de travail qui stimulent la participation pleine et entière de leurs membres, notamment en encourageant les relations avec les structures consultatives de l'Alliance ACT.
- V. **Relations œcuméniques:** les forums d'ACT et leurs membres sont encouragés à faire appel aux autres membres de la famille œcuménique présents/actifs dans leur secteur d'activité, à entamer le dialogue et à échanger connaissances et expériences avec eux. Ces relations peuvent s'étendre à la coordination et à la collaboration chaque fois que c'est possible.

Relatives aux domaines d'action de l'Alliance ACT:

Les fonctions des forums d'ACT relatives aux domaines d'action de l'Alliance dépendent des priorités de travail que les membres auront définies pour leurs forums respectifs.

⁸Cf. Document de fondation de l'Alliance ACT, février 2009.



- I. Action humanitaire: les forums d'ACT confrontés à des situations d'urgence sont tenus de préparer des Plans de préparation et de réponse aux situations d'urgence, puis d'organiser et de coordonner les interventions d'urgence dans leurs secteurs d'activité. Tous les forums sont tenus d'élaborer et d'actualiser régulièrement leur Plan de préparation et de réponse aux situations d'urgence. ⁹ Ce plan vise à mettre en place une conception commune des catastrophes potentielles dans le secteur et à définir la réaction du forum d'ACT face à ces catastrophes. Seuls les membres disposant d'un Plan de préparation et de réponse aux situations d'urgence sont autorisés à accéder aux fonds dispensés par le mécanisme d'intervention humanitaire d'ACT.
- II. Développement: les membres des forums d'ACT doivent réaliser une analyse conjointe du contexte et communiquer leurs priorités de programmation. Ils sont encouragés à définir et à mettre en œuvre des activités de développement en commun. Tous les forums sont tenus de coordonner l'alignement des activités de développement et de plaidoyer de leurs membres aux Objectifs de développement durable (ODD), comme condition d'accès aux fonds issus d'accords de partenariat passés par ACT avec les Nations Unies, les gouvernements et les institutions multilatérales.
- III. **Plaidoyer**: les forums d'ACT sont encouragés à déterminer leurs priorités et leurs possibilités en matière de plaidoyer, à prendre part aux initiatives nationales, sous-régionales, régionales et mondiales en la matière et à leur apporter leur soutien, aux côtés des membres d'ACT et des autres parties prenantes.

Les membres des forums d'ACT sont encouragés à rechercher la synergie lorsqu'ils coordonnent leurs activités dans les domaines de l'action humanitaire, du développement et du plaidoyer, en vue d'optimiser leur efficacité dans les domaines coordonnés.

Relatives à la reconnaissance et à la visibilité de l'Alliance ACT:

Les forums d'ACT doivent renforcer, au moyen d'une appellation commune, la visibilité des initiatives de développement, d'action humanitaire et de plaidoyer que l'Alliance entreprend à l'aide du co-marquage. Cela passe sur le plan interne par la valorisation des activités menées par les membres de l'Alliance, et sur le plan externe par la création et la détermination des possibilités de faire plus largement connaître l'Alliance ACT.

Les <u>forums sous-régionaux et régionaux d'ACT</u> constituent les moyens d'expression de l'Alliance à l'échelle régionale; ils doivent servir de plateforme facilitant les initiatives régionales de plaidoyer, de préparation aux situations d'urgence, d'apprentissage conjoint et de développement des capacités.

4. CONDITIONS D'ADHÉSION AUX FORUMS D'ACT

4.1. Membres des forums d'ACT

Les forums nationaux, sous-régionaux et régionaux d'ACT sont constitués des membres de l'Alliance ACT engagés activement dans le pays, la sous-région ou la région considérés. Les conditions d'adhésion aux forums sont définies en amont, et figurent dans le protocole d'accord du forum. En cas de manque de clarté concernant les conditions d'adhésion, les forums doivent demander conseil au Secrétariat d'ACT.

<u>Les forums nationaux</u>. Les forums nationaux sont constitués des membres votants et des membres observateurs de l'Alliance ACT qui:

⁹Cf. modèle de plan de l'Alliance ACT (en anglais), http://actalliance.org/documents/emergency-preparedness-and-response-plans/



- 1. ont leur bureau principal ou leur siège dans le pays considéré;
- 2. ou ont un bureau ou une représentation officielle dans le pays ou la région considérés (organisations internationales ou mondiales, par exemple);
- 3. ou viennent dans un pays à titre provisoire ou pour une durée déterminée dans le cadre d'une activité spécifique. Il est attendu de ces membres qu'ils informent les forums d'ACT existants de leurs projets et qu'ils intègrent ces forums;
- 4. ou ne sont pas présents dans un pays particulier, mais soutiennent les membres ou les programmes d'ACT dans ce pays. Ils doivent alors signer une déclaration volontaire d'intérêt pour pouvoir participer au forum, et réunir les conditions requises pour devenir membres de plein droit d'un forum.

Les <u>forums sous-régionaux ou régionaux</u> peuvent présenter des modalités et des structures différentes en fonction de leur contexte respectif. Les forums sous-régionaux ou régionaux peuvent être constitués:

- 1. de membres votants et observateurs d'ACT ayant un bureau ou une représentation officielle dans la région ou sous-région considérée;
- 2. ou de représentant-e-s des forums nationaux de cette région ou sous-région;
- 3. ou, selon un modèle hybride, de membres votants et observateurs d'ACT ayant un intérêt particulier pour la région ou sous-région considérée et de représentant-e-s des forums nationaux de cette région ou sous-région;
- 4. ou de membres d'ACT qui ne sont pas présents dans cette région ou sous-région, mais soutiennent des membres ou des programmes d'ACT dans ce secteur. Ces membres doivent signer une déclaration volontaire d'intérêt pour pouvoir participer au forum et réunir les conditions requises pour devenir membres de plein droit d'un forum.
- 5. Les organisations globales d'ACT disposent d'un seul siège dans les forums régionaux et sous- régionaux; elles sont représentées soit par leur chapitre/organisme régional ou sous-régional, soit par l'organisation globale, soit par un organisme national mandaté par l'organisation globale.

La différence de participation entre les membres votants et les membres observateurs d'ACT réside dans le fait que ces derniers peuvent participer aux débats et aux discussions, mais ne peuvent pas prendre part aux décisions sur des questions relatives au forum; ils ne peuvent pas non plus se prévaloir du co-marquage du nom et du logo de l'Alliance ACT ou accéder aux services fournis par l'Alliance (comme le financement issu de son mécanisme d'intervention humanitaire ou le financement du développement).

4.2. Responsabilités des membres des forums d'ACT

Les membres doivent faire preuve d'un engagement actif dans la vie de l'Alliance. Leur participation à l'action des forums est l'un des indicateurs de leur engagement.

Il est demandé aux membres de participer régulièrement et activement aux réunions du forum pendant l'année pour assurer la continuité de la coordination et de la collaboration, ainsi que d'éventuelles mises en œuvre conjointes; de déléguer le personnel compétent (un-e titulaire et un-e suppléant-e) pour assister aux réunions, représenter l'organisation membre et exercer son pouvoir de décision; de respecter les principes directeurs du forum; et de veiller à ce que les décisions et orientations stratégiques du forum soient transposées dans leurs propres plans de travail et stratégies pour le pays ou la région en question.



4.3. Invités permanents et ponctuels

Dans certains cas, les membres d'ACT peuvent souhaiter inviter des organisations non affiliées à l'Alliance ACT à assister aux réunions du forum pour soutenir la planification stratégique et le développement des forums d'ACT. Il peut s'agir d'Églises locales, de conseils nationaux d'Églises, d'autres organisations œcuméniques ou de partenaires des membres d'ACT.

Les Conseils nationaux des Églises et les Organisations œcuméniques régionales jouissent d'une invitation permanente à participer à leurs forums nationaux, sous-régionaux et régionaux respectifs.

D'autres organisations (comme des organisations interreligieuses ou d'inspiration religieuse qui partagent les valeurs d'ACT) peuvent assister aux réunions d'un sur invitation de tous ses membres. S'ils sont invités à participer activement aux débats et aux discussions, ils ne peuvent pas prendre part aux décisions sur des questions relatives au forum, n'étant pas membres de l'Alliance, ni se prévaloir du co-marquage du nom et du logo d'ACT.

5. ORGANISATION D'UN FORUM D'ACT

5.1 Protocole d'accord

Chaque forum d'ACT est tenu d'élaborer son propre protocole d'accord, tenant compte de son contexte, dans lequel seront clairement précisés les paramètres relatifs à sa portée, à ses objectifs et activités, à sa structure (y compris le rôle du président/de la présidente du forum et le mandat de son coordonnateur/sa coordonnatrice), aux conditions d'adhésion, aux rôles et responsabilités de ses membres, et à ses méthodes de travail collaboratif. Ce protocole d'accord devra être adapté au contexte et aux besoins régionaux et nationaux, conformément aux politiques générales d'ACT. Tous les protocoles d'accord doivent être envoyés au Secrétariat d'ACT, qui les approuvera après avoir vérifié qu'ils sont conformes à la politique de l'Alliance. Tous les membres du forum concerné doivent signer le protocole d'accord (cf. Section 4). Les protocoles seront réexaminés chaque année (et révisés si nécessaire) par l'ensemble des membres du forum. Le Secrétariat d'ACT contribuera à cet examen en indiquant les évolutions éventuelles des politiques générales de l'Alliance ACT. La responsabilité des activités des forums incombe aux différents membres d'ACT.

5.2 Structure et équipe dirigeante

Les forums d'ACT doivent définir leur structure de coordination et de collaboration afin de gagner en efficacité. Lors de la définition de cette structure, les forums doivent prendre en considération plusieurs éléments importants:

- Elle doit mettre l'accent sur une approche collaborative, être flexible et adaptable au contexte propre au pays, à la sous-région ou à la région en question.
- Elle doit favoriser l'efficacité et l'efficience des activités de chaque membre.
- Elle doit, dans la mesure du possible, bénéficier d'un appui/financement endogène, ou peut dans certains cas être aidée par du personnel détaché ou d'autres ressources extérieures.

Les forums doivent assurer l'exercice des fonctions de **présidence** et de **coordination** du forum. La décision de confier ces fonctions à une ou deux personnes/organisations est laissée à la compétence de chaque forum.

Les forums sont également encouragés à désigner des personnes ou membres responsables de la



communication, du plaidoyer et des autres domaines applicables au forum considéré.

Les forums peuvent également s'organiser en groupes de travail chargés de thèmes ou de domaines d'activité spécifiques, par exemple pour l'action humanitaire ou les initiatives de plaidoyer; ils peuvent aussi constituer des comités ad hoc consacrés à des activités précises d'une durée déterminée.

Les <u>forums sous-régionaux</u> ou <u>régionaux</u> peuvent être organisés en un groupe de coordination régionale constitué d'un groupe mixte de représentants régionaux de l'Alliance et d'un mélange de membres et forums nationaux d'ACT pour cette sous-région ou région, dans lequel sont invités d'autres acteurs compétents.

Présidence des forums d'ACT: le président ou la présidente du forum supervisera et facilitera la mise en œuvre de la stratégie ou du plan de travail du forum; convoquera et présidera les réunions régulières et annuelles du forum, ainsi que les réunions ad hoc sollicitées par les membres du forum; et représentera le forum à l'extérieur ou veillera à la désignation d'un-e porte-parole du forum pour les relations avec les médias. Les représentant-e-s des membres votants d'ACT ayant leur siège ou un bureau dans le pays, la sous-région ou la région en question, exerceront cette fonction à tour de rôle 10, selon les responsabilités clairement établies par le protocole d'accord.

Coordination des forums d'ACT: le coordonnateur ou la coordonnatrice du forum servira d'interlocuteur/interlocutrice avec le Secrétariat d'ACT; veillera à ce que toutes les informations reçues du Secrétariat d'ACT et résultant des structures compétentes de l'Alliance (comme les groupes consultatifs) soient transmises à l'ensemble des membres du forum, et inversement; exercera un rôle de liaison avec les autres forums (y compris les forums régionaux et sous-régionaux le cas échéant) et avec les membres qui souhaitent jouer un rôle en tant que membres visiteurs d'ACT; assurera la coordination de toutes les activités réalisées par le forum; et apportera son appui à l'organisation des réunions du forum. Cette personne exercera ses fonctions conformément au mandat défini par le forum. Les membres des forums d'ACT peuvent mutualiser leurs ressources pour faire appel à un sous-traitant, ou recruter ou détacher du personnel afin de remplir cette fonction. Toutefois, il est essentiel que cette personne soit nommée et soutenue par le forum, et qu'elle soit responsable envers lui.

5.3 Planification stratégique

Les forums d'ACT doivent élaborer leur propre plan stratégique, couvrant une ou plusieurs années, qu'ils aligneront à la Stratégie globale de l'Alliance ACT. Le plan doit aborder les questions de l'orientation à long terme, des domaines prioritaires, de la coordination interne, de la collaboration externe, du partage d'informations et des retours d'expérience, ainsi que d'autres thèmes tels que la collecte de fonds et le développement des capacités. Les forums doivent au minimum définir leurs priorités afin de déterminer les priorités thématiques et techniques à inclure dans leurs plans de travail annuels, dans le respect de la Stratégie globale de l'Alliance ACT.

Dans le cadre de leur planification stratégique, les forums d'ACT sont tenus d'aligner leur action de développement et de plaidoyer aux Objectifs de développement durable (ODD). À ces fins, un modèle sera fourni par le Secrétariat d'ACT.

10

¹⁰De préférence pour une durée d'un an.



5.5 Co-marquage

Les forums d'ACT adhèrent à la politique de co-marquage de l'Alliance ACT¹¹.

5.6 Ressources et pérennisation

Chaque forum d'ACT doit concevoir ses propres stratégies de ressources et de pérennisation, et ces deux points (ressources et pérennisation) devront constituer l'une de ses priorités. Il est par conséquent essentiel que tous les membres du forum s'approprient ses activités. Les forums sont principalement alimentés par leurs membres; en fonction des ressources disponibles, ils peuvent aussi bénéficier de financements, de personnel et de bureaux. Ces ressources peuvent provenir de différentes sources, notamment de contributions volontaires¹² des membres d'ACT, d'activités de collecte de fonds ou des volets coordination d'une action humanitaire d'ACT, mais aussi d'autres sources extérieures, telles que les accords passés entre l'Alliance ACT et les agences de l'ONU.

5.7 Suivi, évaluations, rapports et apprentissage

Afin d'accroître l'efficacité de leurs activités et de promouvoir l'assurance qualité, les forums assureront un suivi régulier de leurs activités (par rapport à leur plan de travail annuel) et procèderont à l'examen et à l'évaluation de leur travail (par rapport au plan stratégique du forum). Les forums veilleront en outre à réviser leur plan de travail ou leur stratégie en fonction des conclusions du suivi et de l'évaluation et des enseignements tirés. Les forums sont tenus de soumettre leurs rapports annuels au Secrétariat d'ACT.

6. RÔLE DU SECRÉTARIAT D'ACT

Le Secrétariat d'ACT soutiendra et renforcera activement les forums d'ACT.

- Il oriente et noue des relations constructives avec les personnes ou organisations assurant à tour de rôle la présidence et la coordination des forums en ce qui concerne la mise en œuvre de la présente politique.
- Il examine et approuve le protocole d'accord des forums.
- Il soutient l'équipe de direction des forums en encourageant la création de communautés d'apprentissage et en assurant un accompagnement.
- Il appuie et renforce les initiatives visant à améliorer la redevabilité et les relations entre les régions et les personnes les représentant au sein de l'équipe de gouvernance.
- Il facilite le partage d'outils, ressources et directives pratiques au sein de l'Alliance au moyen d'outils et de systèmes tels que le site Web d'ACT, en encourageant les initiatives communes de développement des capacités; il élabore des modules de formation initiale sur l'Alliance ACT.
- Il promeut l'amélioration de la qualité des programmes et le respect des normes dans les domaines des interventions d'urgence, du développement et du plaidoyer.
- Il encourage la création de réseaux entre les forums d'ACT et des acteurs extérieurs, le plaidoyer en faveur de causes déterminées par les forums d'ACT, et apporte son appui aux communications conjointes.
- Il encourage la communication entre les différents forums nationaux et l'Alliance ACT tout entière, y

¹¹Cf. Politique de co-marquage de l'Alliance ACT, http://actalliance.org/wp-content/uploads/2015/07/CoBranding Book Fr1.pdf

¹² Ces contributions volontaires visant à soutenir le travail des forums d'ACT viennent s'ajouter à la cotisation et aux autres obligations financières définies par le Comité directeur.



- compris les structures consultatives.
- Il informe de l'évolution des politiques générales, directives et procédures émanant de l'Alliance ACT (création ou modifications) et encourage leur utilisation concrète.
- Il veille à ce que les forums soient informés des nouvelles initiatives de l'Alliance en préparation et à ce qu'ils aient la possibilité de s'y investir ou d'y contribuer.
- Il aide les forums et les membres à résoudre leurs différends ou litiges, par la médiation ou par d'autres moyens, s'il y est invité et si cela se justifie.



ANNEXE: Aide-mémoire¹³

Cet aide-mémoire est conçu pour conseiller aux forums d'ACT des éléments qu'ils pourraient souhaiter prendre en compte en vue de développer et de consolider leur organisation.

• Sur le plan stratégique, votre forum:

- o s'est-il doté d'une vision et d'une mission partagées par l'ensemble de ses membres?
- o a-t-il adapté les principes et les valeurs d'ACT en fonction des besoins et des enjeux locaux?
- o examine-t-il sur rôle des organisations d'inspiration religieuse dans le contexte qui lui est propre?
- o s'est-il doté d'un plan stratégique assorti de buts, d'objectifs et d'activités?
- o aligne-t-il son action aux Objectifs de développement durable (ODD)?
- o a-t-il analysé et compris le contexte local et international?
- conçoit-il des initiatives d'aide humanitaire, de développement et de plaidoyer dans une perspective holistique?
- o discute-t-il de la pérennité des membres locaux?
- o s'est-il engagé à être un acteur décisif de la société civile locale, avec une proposition holistique et un contenu de haut niveau?
- o s'est-il doté d'un plan de communication?
- o assume-t-il la promotion de la marque ACT de façon stratégique?
- o est-il crédible et offre-t-il une analyse pertinente à la société civile locale, à l'ONU et aux autorités (lorsque c'est possible)?
- o assume-t-il les fonctions d'interlocuteur local principal pour les membres de l'Alliance ACT et possède-til les capacités nécessaires pour appuyer les initiatives de ses membres?
- o s'est-il doté d'un plan de développement des capacités?
- o assure-t-il la promotion des forums régionaux et les appuie-t-il?

• Sur le plan organisationnel, votre forum:

- o a-t-il mis ou met-il en place une structure facilitant les activités et la prise de décisions de manière horizontale?
- o a-t-il défini une stratégie pour renforcer les organisations locales et garantir la participation locale?
- actualise-t-il le protocole d'accord tous les ans?
- bénéficie-t-il de formations/orientations régulières sur les politiques et directives d'ACT?
- o entretient-il des relations avec les entités locales compétentes en matière de développement des capacités?
- o participe-t-il aux initiatives locales et régionales qui le concernent?
- o établit-il ou a-t-il établi des relations clés avec les organisations locales et régionales?
- o entretient-il des relations continues avec le Secrétariat global d'ACT afin de favoriser la compréhension du contexte local?
- o encourage-t-il à participer aux initiatives et aux structures consultatives d'ACT en vue du partage des expériences?
- encourage-t-il les membres locaux à participer aux structures de gouvernance de l'Alliance?

• Sur le plan opérationnel, votre forum:

- o s'est-il doté d'un plan de travail annuel conforme au Plan stratégique d'ACT?
- o a-t-il défini des régions d'accompagnement dans une approche holistique?
- o s'est-il doté d'un plan de préparation et de réponse aux situations d'urgence (EPRP) et de mécanismes permettant de faire face efficacement aux situations d'urgence?
- s'est-il doté de procédures opérationnelles pour faciliter leur généralisation en cas de situation d'urgence majeure?

¹³La présente annexe ne fait pas partie de la politique. Elle peut être modifiée en tant que de besoin sur décision de la direction.



- o s'est-il doté de mécanismes pour garantir la participation des membres et des organisations associées aux initiatives promues par le forum?
- o explore-t-il les possibilités de mettre en œuvre des actions et projets en collaboration avec d'autres membres d'ACT?
- o a-t-il mis en place des mécanismes de suivi et d'apprentissage pour améliorer les résultats du forum, la compréhension du contexte et la qualité des initiatives?
- o dispose-t-il de mécanismes assurant l'intégration des retours d'expérience et l'amélioration des pratiques des forums et de leurs membres?
- o dispose-t-il d'un mécanisme pour participer aux structures consultatives d'ACT afin d'assurer l'apprentissage et le perfectionnement des membres et des autres forums?
- o s'est-il doté de mécanismes pour garantir la participation de la population et des organisations de la base?

Le terme «Secrétariat d'ACT» désigne le secrétariat global d'ACT, implanté dans six régions différentes, à savoir Genève, Amman (Moyen-Orient), Bangkok (Asie/Pacifique), San Salvador (Amérique latine/Caraïbes), Nairobi (Afrique) et New York (Amérique du Nord). Ces présences et bureaux régionaux constituent les principaux interlocuteurs des forums d'ACT. La coordination du forum régional pour l'Europe est assurée à tour de rôle par les membres d'ACT dans la région. Le bureau européen de l'Alliance ACT à Bruxelles joue également un rôle dans cette structure.